L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 5 SEPTEMBRE.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches de lundi.)

Paris, 3 septembre—Thiers a écrit une lettre à de Larcy, pour lui demander de retirer sa démission.

Le décret qui prolonge les pouvoirs de Thiers pourvoit à la nomination d'un vice-président du conseil des ministres pour présider les séances du ministère en l'absence de Thiers.

Par suite des changements effectués par le décret, les ministres ont donné leur démission, mais ont repris leurs portefeuilles à la demande de Thiers.

La publication du journal *La Vérité* a été suspendue.

La Cour martiale de Versailles suspendra ses séances pendant trois jours, après quoi elle jugera les affaires de Cavalier dit Pipe-en-Bois, de Rochefort, de Rossel et de Marotteau. Les femmes accusées d'avoir mis le feu avec du pétrole seront jugées demain devant un autre conseil de guerre.

Il y a eu la dernière semaine à Paris, 864 décès, dont 4 du choléra.

Versailles, 3 septembre—Le conseil de guerre a condamné Ferré et Lullier à la peine de mort, Urbain et Trinquet aux travaux forcés à perpétuité; Assi, Grousset, Verdure et Ferrat à la déportation et à la détention dans une forteresse, et Jourde et Rastoul à la déportation simple.

St-Pétersbourg, 3 septembre—Le grand duc Alexis est parti de Cronstadt pour les Etats-Unis, sur la frégate Sweetland. Le czar est parti pour le Caucase et l'impératrice pour la Crimée.

Santa-Fé, 3 sept—Le *Post* d'hier contient la correspondance suivante, de Lamsilla. L'agitation électorale dans ce village, a abouti à la pire querelle qu'il y ait jamais eu ici. Ce n'est pas exagérer que de dire que la place a été inondée de sang. Jusqu'à présent, dimanche soir, 27 août, on sait que sept personnes ont été tuées, tandis qu'on évalue le nombre des blessés à 80 dont 7 ou 8 mortellement.

De cinq à six heures de l'après-midi, la place a retenti des détonations de pistolet et des cris des blessés. Pendant quinze minutes le feu a été incessant.

Les républicains et les démocrates avaient choisi ce jour pour la grande démonstration de la campagne, et les partis avaient commencé leurs préparatifs de bonne heure. Les chefs désiraient évidemment éviter les troubles. Les deux partis se sont formés en procession et ont passé leurs places respectives de réunion sans bagarre. Il n'y a rien eu jusqu'à l'ajournement des meetings; à cinq heures, les hommes des deux partis se sont rencontrés sur la place où des conversations se sont engagées. Un coup de pistolet ayant été tiré, il s'en suivit un combat général. Les hommes, les femmes et les enfants se sont réfugiés dans leurs maisons, mais le combat a continué des fenêtres et des toits. Jno. Lemon, candidat républicain à la place de juge, a été tué le premier. Le reste des tués et des blessés se compose de Mexicains.

Un autre combat a eu lieu à Antonchico, près de Los Vegas; deux personnes ont été tuées et six ou sept blessées.

La population ici est très excitée, mais on fait tout pour préserver la paix.

Cairo, 3 sept — Le remorqueur Antelope, allant de St-Louis à la Nouvelle-Orléans, a donné sur un chicot et a coulé dans cinq pieds d'eau.

Little Rock, 3 sept — Le chemin de fer du Missouri, du Kansas et du Texas est complété jusqu'à cinq milles du Fort Gibson.

Les chenilles ont paru sur la rivière Rouge.

Mobile, 3 sept — Les dépêches publiées comme venant de Mobile et disant que plusieurs bâtiments sont à la quarantaine avec la fièvre jaune à bord, sont fausses. Il n'y a pas de fièvre jaune ici et il n'y en a pas eu cette saison.

Wheeling, Ouest Virginie, 3 sept — L'usine "Wheeling Iron and Nail Co.," située au bout de la ville, a été entièrement détruite par le feu. Perte, $300,000. Neuf cents ouvriers se trouvent sans ouvrage.

New-York, 3 sept — Le steamer Tybee, de Saint-Domingue, apporte la nouvelle que presque toute la partie commerçante de Puerto Plata a été détruite par le feu le 21 août. La perte est évaluée à $400,000. On ne connaît pas l'origine du feu.

New-York, 3 sept — Sadie C. Clelland, prostituée, a été arrêtée pour avoir entraîné neuf jeunes filles à partir sur le steamer City of Galveston. Deux des jeunes filles ont sauté par-dessus bord au moment où le steamer partait.

New-York, 3 sept — Mardi, au moment où le steamer partant pour Galveston venait de larguer ses amarres, une jeune fille, nommée Minnie Freeman, est sautée de l'arrière sur le quai et a failli tomber à l'eau. Une femme qui venait de quitter le steamer l'a saisie, l'a jetée à terre et a commencé à la battre.

Un officier de police a arraché la jeune fille de ses mains et les a arrêtées toutes deux. Au poste, Minnie a dit que cette femme, Sadie Clelland, l'avait engagée, par des promesses trompeuses, elle et d'autres, à se rendre à Galveston pour remplir des emplois respectables; mais qu'au moment du départ, ayant été informée du caractère de la femme et de son intention de les placer dans une mauvaise maison à Galveston, elle avait sauté à terre. Le steamer a emmené les autres jeunes filles.

3e Conseil de guerre.

Séant à Versailles.

Présidence de M. Merlin, colonel d'artillerie.

Audience du 31 août.

AFFAIRE DES CHEFS DE LA COMMUNE; 18 ACCUSÉS.

Interrogatoire de Courbet.

L'interrogatoire de Courbet, annoncé pour aujourd'hui, devait attirer une plus grande affluence de curieux. Une partie des places réservées sont remplies dès une heure; elles l'eussent été toutes [illegible] Manège; chacun a été forcé de chercher abri contre une pluie des plus abondantes.

Me Lachaud a obtenu l'autorisation de faire citer M. Jules Simon, à la déposition duquel il attache une grande importance.

On craint que la pluie a tenu aussi en [illegible] membres du Conseil; à midi vingt-cinq minutes, le conseil n'est pas encore en séance.

Parmi les témoins à décharge assignés par la défense de Courbet, nous voyons une foule de notabilités scientifiques et artistiques. MM. Charton, Viollet, Lenepveu, Gazala, comte de Choiseul, Barbet de Jouy, Chennevières.

A midi et demi, le conseil est annoncé et les accusés sont amenés à leur banc. Courbet arrive le dernier; on le fait placer plus près qu'il n'était de la barre qui sépare le banc des accusés de l'estrade du conseil.

Me Lachaud, ne le trouvant pas assez près, prie le président de faire descendre le siège du gradin le plus élevé jusqu'au plus bas, qui est immédiatement derrière les défenseurs.

M. le président: Accusé Courbet, levez-vous. A quelle date êtes-vous entré à la Commune?

Courbet. Le 20 avril.

M. le président—A ce moment les décrets les plus odieux avaient été rendus: le décret sur les otages, la destruction de la maison de M. Thiers et celle de la colonne Vendôme?—R. Je n'y avais pris aucune part.

D. Oui, mais vous saviez que ces décrets et tant d'autres avaient été rendus; vous connaissiez le pillage des caisses publiques?—R. Je me suis mêlé dans tout cela, Monsieur, pour empêcher le [illegible] d'autant qu'il me serait possible, et de continuer une mission qui m'avait été confiée dès le 4 septembre. Je croyais aussi que les choses tourneraient à la conciliation.

D. A la conciliation avec des insurgés!

R. Sans doute, mais je pensais que l'on [illegible] considérés les insurgés comme des belligérants.

La mission dont je vous parlais était une belle et grande mission. Il s'agissait de veiller sur tous les objets d'art renfermés dans nos riches collections. J'avais un comité que l'on m'avait adjoint, et avec le concours de ses membres, nous avons recueilli ce qu'il y avait de beau dans les châteaux de la Malmaison, de Saint-Cloud, de Sèvres. Il est vrai qu'à Meudon le prince Napoléon avait déjà enlevé beaucoup d'objets d'art.

Si une foule de belles choses des arts ont été sauvées, c'est à moi, c'est à l'activité de mon comité qu'on le doit.

[illegible] les scellés sur les archives du Louvre, où se trouvaient vingt-neuf caisses renfermant des armes du moyen âge. J'avais des raisons de croire que ces caisses allaient suivre l'empereur. Aussi je [illegible] qu'elles fussent ouvertes pour en [illegible] les articles. Je manifestai cette intention à M. Jules Simon, qui m'approuva. Je n'aurais pas voulu, si quelque chose disparaissait de ces caisses, que ma responsabilité fût engagée.

Des journaux de Versailles, reproduits [illegible] des journaux anglais, ont dit depuis [illegible] moi-même des statues assyriennes, que je détournais des objets précieux au point de vue de l'art, que je vendais des tableaux, lorsque ma constante préoccupation et ma surveillance de tous les instants étaient la préservation de toutes les richesses de nos collections.

D. Mais arrivons à la Commune. N'avez-vous pas réclamé en séance de la Commune, l'exécution du décret contre la colonne Vendôme?—R. C'est une erreur du *Journal officiel de la Commune*.

M. le président.—Mais vous ne l'avez pas fait rectifier.

D.—Et dans la démolition de la maison de M. Thiers?—R.—mon rôle a été un rôle sauveur. J'ai voulu conserver tous ces objets antiques qui se trouvaient dans la collection de l'hôtel de la place St-Georges. J'ai donné ma démission dès que j'ai vu la voie mauvaise dans laquelle on entrait, au moment de la nomination du comité de salut public.

M. le commissaire du gouvernement.—Mais vous étiez encore à la Commune le 1er [illegible] Vous avez fait une motion en séance de la Commune.

M. le président.—Et pendant le Comité de salut public, vous disiez que tous les membres de la Commune engageraient la responsabilité de tous les membres. Vous disiez aussi que vous prendriez part à la lutte de la liberté contre les ennemis de la république, que vous faisiez acte d'adhésion à l'insurrection.

D.—Quels étaient les tableaux que vous avez confiés à un gardien du passage du Saumon?—R.—Ce sont des tableaux qui m'appartenaient; c'était là ma seule fortune. Les Prussiens m'en ont beaucoup détruit dans mon pays, à Ornans. J'avais un grand intérêt à conserver ceux qui me restaient, et je les avais mis à l'abri.

D.—Revenons à la colonne Vendôme. Il paraît que c'était un monument qui vous déplaisait particulièrement?—R.—Non, Monsieur. Il y avait déjà au 4 septembre, des projets de démolition proposés au gouvernement et auxquels j'étais étranger.

Il m'est arrivé, sans doute, de critiquer ce monument, que je ne regardais pas comme [illegible] au point de vue de l'art. Il [illegible] le moindre modèle; ces sculptures rappellent l'enfance de l'art, et [illegible] que les sculpteurs qui ont travaillé à ce monument n'ont tenu aucun compte des progrès faits précédemment.

Cette colonne était [illegible] d'être la reproduction de [illegible] celle-là est remarquable par le dessin, la composition, le relief, la perspective. La colonne Vendôme n'a rien de tout cela.

Mais de ce peu d'estime que l'on a pour un monument à l'idée fixe de la démolition, il y a loin, et jamais je n'en ai eu l'intention.

D.—Qu'est-ce que cet emballage qui a été fait dans la cour du musée de Cluny?

Courbet explique que c'était des objets destinés à l'exposition des artistes français à Londres.

M. le président—Vous avez participé à tous les actes de la Commune dont vous êtes responsable?—R.—Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas connu la plupart de ses décrets.

M. le commissaire du gouvernement.—Le décret portant destruction de la colonne est du 12 avril. Le décret taxe la colonne de monument de la barbarie et du militarisme, il dit qu'elle est une insulte permanente du vainqueur au vaincu.

Voilà le décret dont vous avez demandé l'exécution.

Me Lachaud.—Courbet n'était pas un ennemi si acharné de la colonne; il voulait qu'on en conservât la moitié comme souvenir de la gloire française; il voulait qu'on déboulonnât les bas-reliefs, et il demandait que cette opération fût conduite par le génie militaire.

On procède à l'audition des témoins.

Robert de Jouy, conservateur au musée du Louvre, fait une longue déposition, qui ne peut être qu'imparfaitement entendue, et de laquelle il résulte que, selon lui, M. Courbet n'a jamais voulu qu'il arrivât malheur au Louvre. Lorsqu'il se présenta après le 4 septembre, autorisé par le ministre, il se montra très désagréable. Plus tard, il n'en fut pas de même.

En résumé, l'accusé n'a pas désorganisé l'administration; il a même évité au témoin des rapports directs avec la Commune, ce dont M. Barbet paraît vivement s'applaudir.

M. Dorian, ancien ministre du gouvernement de la défense nationale.—M. Courbet peut passer pour un homme intelligent dans les arts; c'est tout le contraire en politique. Je défie qu'on définisse son système. C'était le meilleur homme du monde, très sensible, très impressionnable.

M. Jules Simon, appelé à la requête de Courbet—On m'a averti que l'acte d'accusation contenait cette phrase que "M. Courbet, nommé directeur des beaux-arts, avait continué ses fonctions sous la Commune." C'était là une inexactitude; je n'ai jamais nommé, ni eu à nommer M. Courbet, qui ne m'a pas demandé de place. Il y avait eu une réunion d'artistes dans le courant de septembre.

M. Courbet me fit savoir que les artistes avaient de l'inquiétude pour nos richesses artistiques, et cela parce que les conservateurs de ces richesses n'avaient pas été changés. Je ne partageais nullement ces inquiétudes; ma confiance était entière dans les conservateurs en fonctions.

Toutefois, pour apaiser ces inquiétudes, j'autorisai une commission de ces artistes qui vérifierait l'état de nos richesses artistiques.

Parmi les membres de cette commission figuraient M. Ballot, alors magistrat; M. Gutterny, M. Vacherot. Je désignai aussi M. Courbet, qui m'avait transmis les inquiétudes des artistes. J'ajoute que la déclaration de la commission fut que les inquiétudes étaient sans fondement et que la probité des conservateurs était au-dessus de tout soupçon.

M. le président—M. Courbet n'avait que l'autorisation de s'assurer de la présence des richesses?

M. Jules Simon.—Et de m'adresser des rapports personnellement pour ne pas créer de conflit.

M. le président.—Il n'y avait plus de directeur des beaux arts.

M. Jules Simon.—Pardon, le directeur des beaux-arts a été conservé. Quant à M. Courbet, il n'a été à aucun degré fonctionnaire public.

Me Lachaud.—Et cette faveur lui avait été accordée par suite de l'élection faite par une réunion d'artistes?

M. le président.—Seulement cela ne concorde pas tout à fait avec la déclaration que M. Courbet nous a faite qu'il se prétendait directeur des beaux-arts.

Les artistes pouvaient se préoccuper de nos richesses, mais ils n'avaient pas cette préoccupation exclusive.

M. Simon.—Nous avions une préoccupation différente que celle des artistes: nous étions menacés de mouvements populaires; nous n'étions pas aussi sûrs des agents subalternes de nos musées que des conservateurs, et c'est si vrai que j'ai dû en changer quelques-uns. C'était donc un appui moral que je cherchais dans cette commission.

Un autre témoin dit que Courbet était un grand enfant.

D'autres témoins sont entendus, concernant Courbet, Jourde, Régère, Ferré, Billioray.

Billioray dit que les insurgés avaient établi des mines pour faire sauter Paris.

La prochaine séance du conseil de guerre est renvoyée à aujourd'hui mercredi.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 4 septembre 1871.

Il ne s'est pas opéré de changements importants sur le marché monétaire proprement dit. Dans les rues, les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, sont cotés à 8 pour cent l'an, dito bons à 8 à 10, les billets de commerce No. 1 à courte échéance, sans garanties collatérales, à 10 à 12, dito bons et de second ordre à 11 à 15, les billets de commerce No. 1, à longue échéance, sans garanties collatérales, à 10 à 12.—Le papier hypothécaire est encore à 9 à — par an le No. 1, et 10 à 12 le bon et le second ordre.

L'or a ouvert à 112 3/8 à 112 5/8 contre 113 à New-York, après avoir haussé de 1/8, a fermé aux taux d'ouverture contre 113 1/2 à New York. On a vendu $6,000, $7,000 et $5,000 à 112 1/2, $4,000, $2,500 et $5,000 à 112 1/4, $4,000 à 112 3/4 et $10,000 à 112 5/8.—Dans l'argent, $1,300, en demi-piastres américaines, à 107. Les demi-piastres américaines sont cotées à 106 à 107. Les piastres mexicaines sont nominales.

Le change étranger a été peu recherché; les cours se sont légèrement améliorés. Les opérations de sterling comprennent 2000 livres commerciales à 122, 1800 et 3500 à 122 1/8, 1500 à 122 1/2 et 500 à courte vue à 122 3/4. Le Sterling est coté à 122 à 122 1/2 le commercial et clear et — à 123 le change de banque.

Le change américain n'a pas varié. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 de prime. Les transactions de change de commerce sont: $30,000, sur New York, à vue, à 1/4 de prime, $15,000 aux même taux, $100,000 à 9/32, $4,500 à 1/8, $60,000 de banque, à vue, à 9/32, $5,000, $10,000 et $10,000, en checks en — sur New York, à 1/2 de prime.

101 et 300 actions de la Compagnie de Levées de la Louisiane se sont vendues à $6 75, 200 à $7; 300 de la Compagnie Pneumatique à $7 revendues à $7 25, 8 lots de 100 à $7 25, 50 et 60 à $7 12 1/2.

$1000 de nouveaux bonds sept pour cent de la ville se sont vendues à 92 1/2.

$1000 de mandats de l'Etat ont changé de mains à 52. Les courtiers les achètent à 52 à 54 les petits, et 59 1/2 à 60 les gros; ils les vendent 55 à 56 les petits et 62 1/2 à 63 les gros.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Lundi 4 septembre 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1000 balles, prises à des prix plus raides et qui demandent une hausse du low middling de 1/4 c, la même hausse des chiffres inférieurs du good ordinary et de [illegible] des chiffres du middling.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	— à —	—
Low ordinary	13 1/2 à 14 1/4	—
Ordinary	14 1/4 à 15 1/4	15 1/4
Good ordinary	16 1/4 à 17	16 3/4
Low middling	17 1/4 à 17 1/2	17 3/4
Middling	18 1/4 à 18 1/2	—
Strict Middling	— à —	—
Good middling	— à —	—

Les démarches ont été actives et si les facteurs eussent librement fait face aux demandes, les affaires eussent, sans nul doute pu embrasser un montant plus considérable, mais les opérations ont été restreintes par la faiblesse des lots offerts et parce que les prix demandés ont été au-dessus des limites des ordres à remplir.—Neuf courtiers ont pris part au mouvement. L'ordinary s'est vendu à 14 3/4 c. le strict good ordinary à low middling à 17 1/4 le low middling à 17 3/4 et le strict à 18c. Quelques lots de peu d'importance de coton de la nouvelle récolte se sont vendus à 16 1/2 c à la livre de good ordinary, 18 1/4 pour le strict low middling et 19 pour le middling. Les recettes de coton nouveau ont été plus fortes.

L'Exchange rapporte "Bonne demande, hausse de 1/4 c des meilleurs grades".

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal		25323
Arriv. dep. le dern. état	830	
Arrivé précédemm	346	1176
		26499
Expédié aujourd'hui	—	
Expédié précédemment	1468	1468
Stock en mains &c		25031
Du l'an dernier		16849

SUCRE—Il n'a pas été reçu de sucre. Dans l'article il ne se fait que des affaires par placement et le commerce local. 50 boucauts de sucre de la Louisiane se sont vendus aujourd'hui en lots à 9 à 9 3/4 c pour le commun et bon commun, 12 c pour le prime, 12 3/4 c pour la qualité de choix et 50 barils de Porto Rico à 11 à 11 1/4 c la livre.

MÉLASSE—Il n'en a été reçu aujourd'hui que 6 bls de bon commun, et la marchandise s'est vendue à 18 c le gallon.

FARINE—Le marché continue à être calme le stock en main est fort. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1000 barils dont 65 de superfine à $5, 100 de double extra à $5 75, 50 et 100 do à $6 00, 125 de bon extra à $6 35, 150 do à $6 37 1/2, 50 do à $6 40, 160 do à $6 65, et 100 d'extra de choix à $7 65 le baril.

MAIS—Le stock de mais est faible et la demande bonne; le marché est plus ferme. Vente aujourd'hui de 2500 sacs dont 400 de blanc mélangé et 100 de jaune mélangé à 68 c, 300 de jaune mélangé à 200 de blanc à 70 c et 1200 de blanc à 72 c le boisseau.

AVOINE—Stock faible et bonne demande—Vente de 2000 sacs à 53 c le boisseau.

SON—Stock faible, bonne demande et prix plus élevés. Vente de 250 sacs à $1 15 les cent livres.

FOIN—Stock rond et bonne demande. Vente de 500 balles, dont 50 de prime à $30, 100 et 150 de choix à $30 et 100 do à $31 le tonneau.

PORC—Calme, mais ferme et le mess est tenu à $14 le baril. Vente de 75 barils de mess à $14 le baril. Le détail se fait à $14 25 à $14 50 le baril.

SAINDOUX—Un lot de 60 tierçons de rafiné s'est vendu à 10c la livre.

BREAKFAST BACON—Vente de 20 caisses à 10 c la livre. L'article commande 9 1/4 à 10 3/4 c. selon la qualité.

VIANDE SALÉE A SEC—Les épaules sont tenues à 5 1/4 c la livre.

RIZ—Le marché au riz de la Louisiane est calme et les prix fermes à 9 à 9 1/2 c pour le prime et l'ordinaire 8 à 8 1/4 c la livre.

BEURRE—Calme et les prix n'ont pas changé. Goshen de choix 23 à 25 c, commun 20 à 25 c, choix de l'Ouest 20 à 29 cts la livre.

FARINE DE MAIS—Ferme. Vente de 25, 40 et 50 barils de farine séchée au four à vendre sur la levée à $3 25 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Arrivé, hier — 172 bœufs du Texas, 463 veaux et veaux d'un an, 32 moutons.

Vendu, — 251 bœufs du Texas, 463 veaux et veaux d'un an, 46 moutons, 286 vaches à lait.

A vendre — 625 bœufs du Texas, 166 veaux et veaux d'un an, 463 cochons, 47 moutons, 3 vaches laitières.

Bœufs du Texas, choix, par tête	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas, 1e qlt, par tête	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qlt, par tête	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qlt, par tête	[illegible]	[illegible]
Cochons par livre, gr.	[illegible]	[illegible]
Cochons (Stock) par tête gr.	[illegible]	[illegible]
Moutons, 1re qlt, par tête	[illegible]	[illegible]
Moutons, 2de qlt, par tête	[illegible]	[illegible]
Moutons, 3me qlt, par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, 2de qlt, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux de lait par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux d'un an par tête	[illegible]	[illegible]
Chèvres, par tête	[illegible]	[illegible]
Bœufs, prix moyen par livre	[illegible]	[illegible]
Porc	[illegible]	[illegible]
Veau	[illegible]	[illegible]
Mouton	[illegible]	[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 17 août 1868.

CHAS. T. HOWARD .... Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT ------ $50,000

CLASSE M.

Tirage le SAMEDI, 9 sept. 1871, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co .... Contracteurs

—PLAN—

20,000 billets—Prix du billet: $10 seulement.

[illegible: liste des lots]

Billets entiers: $10—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 697, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

La Taxe sur le Coton.

Le Commissaire du Revenu Interne à Washington, a décidé de rembourser la portion de la taxe sur le coton applicable à la tare, sur l'enveloppe, la corde, etc. La décision s'applique aux taxes payées de 1866, 1867 y compris ces deux années. La tare monte à environ vingt livres par balle, et la taxe à rembourser sera en moyenne de [illegible] par balle pour chaque année. Le soussigné est prêt à faire valoir les réclamations pour cette taxe par l'intermédiaire d'avocats actifs et dignes de confiance, à Washington.

Tous les documents nécessaires seront préparés ici et envoyés à Washington, sans frais pour les pétitionnaires. Des arrangements spéciaux seront faits suivant le montant à collecter et le débours.

Les questions légales ayant été résolues en faveur des contribuables, rien ne peut empêcher un prompt recouvrement par tous ceux qui feront des réclamations.

R. HUTCHESON, Avocat,
29, Place du Commerce.

Références: Hon. C. M. Conrad, R. H. Marr, William G. Vincent, Jesse K. Bell, John Kouns, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker,

A obtenu la croix de la Légion d'Honneur à l'Exposition de Paris, et plus de prix que toutes les autres machines ensemble, depuis trois ans, aux foires du Mississippi, de la Louisiane, de l'Alabama et du Texas. Les ventes sont plus fortes que celles de toutes les autres machines.

Bureau général, 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne, Succursale, Main street, Nlle-Iberie, Lne. 25 août—3 mois

J. SAGET,

198, Chartres, et 15, rue du Canal,

Annonce au public ainsi qu'à ses amis, qu'il vient de recevoir une grande quantité d'armes de son modèle, portant son nom, lesquelles seront vendues à des prix très bas en raison du retard de la saison. Il baissera les prix jusqu'au 15 août. Il a également reçu des FUSILS LEFAUCHEUX et FEU CENTRAL de différents prix; aussi, des REVOLVERS portant son nom. 11juin—3mois

C. S. HUNT & Co.,

DÉPOT DE MACHINES.
Au No. 185 de la rue Gravier—N.-O.

Agents des fabricants des célèbres moulins à coton et des pompes à vapeur de Blake. [illegible]

J. E. MERILH & Co.,

J. E. MERILH. P. CASAUBIELH.
179 .... Rue Poydras 179
MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL DE CUIRS ET CRÉPINS.

Ont constamment en magasin un fort stock de peaux de veau françaises et allemandes; [illegible] CORDONS DE SOULIERS, de la meilleure qualité; SOIE DE MACHINES; semelles à souliers; toute espèce d'outils de cordonnier.

Les ordres de la campagne sont l'objet d'une attention particulière. 4 août—1m

Demande de Solliciteurs.

Une compagnie d'assurance, établie depuis longtemps et très avantageusement connue, et faisant des affaires d'après un système perfectionné, désire employer, en qualité de solliciteurs à la Nlle-Orléans, des Messieurs français, allemands et américains intelligents, consciencieux et actifs.

La Compagnie organiserait pour eux des agences générales ou locales à la campagne, des agences locales ou de district au Texas, en Louisiane, dans l'Alabama, ou au Mississippi.

Les conditions sont des plus libérales et les facilités sans égales. S'adresser, en donnant les références, au Lock Box 860 du Bureau de Poste de la Nlle-Orléans. 5 août—1m

Changement de Cabinet.

Le Dr. O. ANFOUX a transféré son cabinet et sa résidence au No 217 de la rue du Canal, près Remparts. Heures de consultations, de midi à 2 heures et 3 heures du soir. 1erjuil—3m

Le Docteur J. B. PEREZ,

CABINET—Au No 131 de la rue Carondelet, coin Lafayette.

Ayant une expérience de plus de vingt ans dans le traitement des maladies secrètes, garantit maintenant une guérison parfaite au bout de quelques jours, au moyen d'un nouveau traitement où il ne fait usage ni de mercure ni de copahu. Il fournit les médicaments. Les consultations sont strictement privées. 21 juil—1an

ANTOINE CARRIÈRE, EMILE L. CARRIÈRE, OLIVIER CARRIÈRE.

A. Carrière & Co.

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, etc.,
No 21 rue Bienville.

Reçoivent régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, Huile d'Olive, etc.

Change à vue et à terme, en sommes à la convenance des acheteurs, sur New York, Londres, Paris, Bordeaux et payable dans les villes principales de France.

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux. 9 juil—1m

TRANSPORT DE FRET.

Compagnie de transport de la vallée du Mississippi.

Geo. H. Rea, Président, [illegible] Vice-Président, St-Louis, Mo. [illegible] Secrétaire.

Steamers Mary Alice, Belle, Atlantic, Kellogg, [illegible], et quarante-deux barges. [illegible]

J. T. BURDEAU, Agent général, 12 rue Poydras, Nlle-Orléans. 11 juillet—1m

Vins, Vermouth, Cerises, etc.

Attendu par le navire BONS FILS, de Bordeaux, et à vendre en débarquement: barriques VIN ROUGE; caisses CERISES à l'eau-de-vie; PRUNES et ABRICOTS à l'eau-de-vie; ABRICOTS au jus; VERMOUTH.

GUEYROUZE & BOIS, coin Vieille-Levée et Bienville. 15 août—1m

AVIS.

D. AUGUSTIN,

AVOCAT,
Passage de la Bourse, No 126.
REGISTER DES FAILLITES.
[illegible]

GUANO FELIDAN.

[illegible]

R. D. GULLETT, 119 rue de l'Union, Nlle Orléans.

Pilules Cathartiques d'Ayer. Médicament laxatif.

Il n'est peut-être pas de remède [illegible] autant besoin qu'un remède cathartique; il n'en est pas qui ait été [illegible] adopté que les pilules [illegible] purgatif qui agit doucement mais efficacement. Ceux qui en ont fait l'essai savent qu'elles les ont guéris; ceux qui n'en ont pas fait l'essai savent qu'elles ont guéri leurs amis et leurs voisins. Nous avons des milliers de certificats de guérisons telles que celles dont il est question plus bas.

Les Pilules Cathartiques [illegible]; elles ne contiennent aucune drogue nuisible et ne peuvent faire de mal à personne; elles sont purement végétales.

Elles purifient le sang, nettoient l'estomac, les intestins, le foie et les autres organes et préviennent les désordres qui donnent naissance aux maladies.

Elles guérissent (ainsi qu'on le verra par l'enveloppe) de la dyspepsie, l'indigestion, la langueur et excitent l'appétit. De la maladie de foie, des maux de tête bilieux, de la migraine, des coliques bilieuses et des fièvres bilieuses. De la dyssenterie et de la diarrhée, (une seule dose suffit); des rhumatismes, de la goutte, de la gravelle, des palpitations de cœur, des douleurs au côté, au dos et à l'aine; de l'hydropisie et des enflures hydropiques (doses fortes et fréquentes); de la suppression (il faut en prendre une forte dose).

Une ou deux de ces pilules aident la digestion et débarrassent l'estomac.

Une dose prise de temps en temps stimule l'estomac et les intestins, rend l'appétit et fortifie le système. Il arrive souvent qu'une personne qui se porte assez bien se sent beaucoup mieux après en avoir pris une dose, à cause de leur influence bienfaisante sur les organes de la digestion.

Dr J. C. AYER & Co., Chimistes, A Lowell, Mass., E.-U. d'Amérique.

LOUISVILLE SOUTHERN SUGAR MILLS.

(Moulins à Cannes à Sucre, du Sud, à Louisville.)

Ces moulins, si bien connus, sont vendus, depuis quatre ans, aux planteurs du Sud, qui en ont toujours été parfaitement satisfaits. Ils coûtent très peu; chacun d'eux fait, par jour, un boucaut de sucre [illegible]. Tous les moulins de Louisville sont garantis [illegible]. Nous nous chargeons des frais de charroi, de frêt et d'assurance. Voici quelques-uns des nombreux certificats que nous avons reçus:

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1871.

A M. W. L. CUSHING.

Cher Monsieur—J'ai acheté de vous, depuis quatre ans, pour mon ancienne maison de C. H. Mouton & Cie et ma nouvelle maison de A. A. Mouton, quarante-un moulins à sucre de Louisville que m'avaient demandés les planteurs qui sont en relations d'affaires avec moi.

Ces moulins étaient de différentes grandeurs et employés sur de petites habitations. Quelques-uns faisaient un boucaut par jour, d'autres quatre et cinq. Mes amis en ont été fort satisfaits. [illegible]

A. A. MOUTON.

[illegible] F. P. BEAUVAIS. [illegible] S. J. DAVENPORT, ingénieur. [illegible] PHIL. SWIRE. [illegible]

Ayant conclu des arrangements pour un fort stock des moulins Louisville à cannes à sucre, tous les ordres seront promptement remplis.

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

EAGLE SUGAR MILLS. (Moulins Eagle à cannes à sucre.) [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

GRANDS MOULINS A CANNES A SUCRE DE STEDMAN. [illegible] W. L. CUSHING.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER, DU TENNESSEE. Il nous en arrive, en ce moment, un grand assortiment. W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

EVAPORATEURS DU SUD, DE SCANTLIN. [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St. Charles.

NOYES' EAGLE HORSE POWERS. [illegible] W. L. CUSHING, Seul agent au Sud, Au No 61 de la rue St. Charles.

PRESSES INGERSOLL & EAGLE, A COTON. [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St. Charles.

PRESSE A COTON, TOURNANTE, DE BROOKS.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
Dépôt au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans, W. L. CUSHING, Seul agent.

[illegible] Voici un certificat de facteurs de coton et négociants respectables de cette ville:

Nous, soussignés, avons acheté, l'année dernière, des Presses à Coton de Brooks pour nos clients de la campagne qui, jusqu'ici, en sont très satisfaits.

MOSES GREENWOOD & SON, WARREN, CRAWFORD & CO., C. L. WALMSLEY & CO., IRBY, McDANIEL & CO., FRANCKE & DANNEEL, CAMPBELL & STRONG, CLAPP BROS. & CO., E. F. GOLSAN & CO., R. L. WALKER, VIOLETT, BLACK & CO., BLOCK BROTHERS, WRIGHT, ALLEN & CO.

Nouvelle-Orléans, Lne, novembre 1870.

MOULINS EAGLE A COTON. Perfectionnés. [illegible]

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW (Vis Newell à Coton, de Stedman). [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

Dépôt de Machines du Sud, LANE & BODLEY. [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

DENTISTES. [illegible]

Préservez vos dents. [illegible]

$20 Seulement $20. [illegible]

Musique. Pianos. GRAND RABAIS. M. ELIE, 16 ... RUE ROYALE ... 16. A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos. Prix très réduits.

Pianos, Pianos, —ET— Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 —Rue Royale— 9. Importateurs de pianos des manufactures de France et des Etats-Unis: FAIVRE, JELMINI, BORD, PLEYEL, ERARD, HERZ, HAMILTON, CALLENBERG et VAUPEL, etc. [illegible]

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14 ... RUE ST-LOUIS ... 10, 12 et 14, NOUVELLE-ORLÉANS, IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS.

Pension. [illegible]

Ayez l'Œil sur vos Enfants. LE GRAND REMÈDE! [illegible]

ASSURANCE. Avis Important. [illegible]

SOURCES DE BLADON. [illegible]

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati. [illegible] DUVAL, MASON & CO., Aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras.

JULIUS LOEFFLER, Poseur et Marchand D'INSTALLATIONS DE GAZ, 190 ... RUE DE CHARTRES ... 190.

Banque Métropolitaine de Prêts Epargnes et Garanties. [illegible]

TEUTONIA Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans. [illegible]

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts. [illegible]

CHEMINS DE FER. Voyageurs ATTENTION!! [illegible] Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, [illegible]

Chemin de fer Pontchartrain. ARRANGEMENT D'ÉTÉ. [illegible]

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas. Changement des heures de départ. A DATER de LUNDI, 15 Mai 1871, [illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan. [illegible]

Avis. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane. [illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS. [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle. [illegible]

COMPAGNIE Commerciale d'Assurance de la Nouvelle-Orléans. CINQUIÈME ETAT ANNUEL. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES. [illegible] C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

CINQUIÈME ETAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FACTORS & TRADERS, 37 ... Rue Carondelet ... 37. [illegible]

VENTES A L'ENCAN. PAR VINCENT & CO. Marchandises sèches étrangères et américaines. [illegible]

PAR VOORHIES, AUDLER & CO. VENTE, SANS RÉSERVE. 350 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins. [illegible]

PAR EUGENE TOURNE. VENTE RENVOYÉE. [illegible] 70 caisses Fromage de Hollande. [illegible]

PAR O. VALETON. JAMBONS! JAMBONS! JAMBONS! Pour le compte de qui il appartiendra. [illegible]

O. VALETON, ENCANTEUR, No 14 rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins. [illegible]

PAR D. E. MORPHY. Paniers. Paniers. [illegible] 300 tierçons de Graisse. [illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY. Meubles. Meubles. Meubles. [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits. [illegible] DE D. ANDERSON & SON, [illegible]

VENTES A L'ENCAN. PAR HOFFMAN MARKS & CO. Grande Vente, sans réserve, [illegible]

GRANDE VENTE —DE— MARCHANDISES AVARIÉES, [illegible]

PAR M. BARNETT. [illegible]

PAR NASH & HODGSON. [illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 2 septembre 1871.

[illegible]

Consulat de France. [illegible]